

1.

Débitrice:

Société Immobilière Perital SA, quai Perdonnet 19, 1800 Vevey
2.

Déclaration de faillite:

13.05.2005
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP:

30.05.2005
4.

Avance de frais:

CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
5.

Remarques:

affaires immobilières

Dans ce même délai, les débiteurs et ceux qui détiennent des biens de la faillie, à quelque titre que ce soit, sont tenus sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'annoncer à l'Office.

Office des faillites de Vevey

1800 Vevey

(02846564)